

Communiqué du Collectif Sois Prof Et Tais Toi

Non à la répression, non à la criminalisation !

3 assistant·es d'éducation et militant·es CGT du lycée Victor Hugo de Marseille ont comparu le 19 mars 2024 au tribunal correctionnel de Marseille pour avoir mené une action dans leur ancien lycée, le 1er juin 2023, aux côtés d'une trentaine de militant·es CGT, dans le cadre d'une journée nationale contre la répression anti-syndicale, et qui s'inscrivait par ailleurs dans le contexte de lutte locale contre la répression en cours depuis des mois au lycée Victor Hugo.

Ce qu'on leur reproche ? Avoir manifesté pour dénoncer leurs non-renouvellements ou licenciement, eux-mêmes "motivés" par des faits de militance : avoir lutté contre la précarité des statuts AED, avoir dénoncé des faits de racisme dans l'établissement, dont les propos avérés du proviseur de l'époque, qui siégeait ce 19 mars sur le banc des plaignants.

En l'attente du délibéré qui sera rendu le 18 avril, les réquisitions du procureur sont lourdes : des peines de prison ferme pour l'un des trois militant·es (1 an de prison, dont 6 mois fermes aménagés) et avec sursis pour les deux autres (2 mois), assorties de dommages et intérêts astronomiques pour le "préjudice moral" et les arrêts de travail de deux des membres de l'équipe de direction. En tout et pour tout, 27 000 euros demandés par le chef d'établissement et son adjointe, ainsi que par l'agent judiciaire d'État.

C'est dire que ces trois militant·es, parfois supports de famille, qui ont déjà perdu leur poste et doivent batailler pour retrouver un emploi étant donné le "blacklistage" dont ils ont fait l'objet, voient aujourd'hui leur avenir oblitéré par la menace d'une détention et/ou d'un casier judiciaire auxquelles s'ajouteraient des dommages et intérêts écrasants.

Cet acharnement est symptomatique de la maltraitance institutionnelle à l'œuvre actuellement dans l'Éducation Nationale. Il est indissociable de la répression qu'on subi Christine Gorce et Frédéric Salvy, membre du collectif Sois Prof Et Tais Toi et personnels du lycée Victor Hugo de Marseille.

Comme pour le lycée Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, une intrusion dans un lycée dans le cadre d'un mouvement social est criminalisée. Comme pour le lycée Desfontaines de Melle, les accusations à charge sont uniquement basées sur des affirmations de personnels de direction couvert par leur hiérarchie.

Cette criminalisation doit cesser, cet arbitraire doit cesser, cette maltraitance doit cesser.

**Rassemblement devant le Tribunal Correctionnel de Marseille,
Place Montyon (métro Estrangin/Préfecture ou bus n°60 arrêt Palais de Justice)
jeudi 18 avril à 14h**

**Soyons nombreuses et nombreux pour exiger la relaxe pour nos camarades !
L'ensemble des procédures à l'encontre des personnels en lutte du lycée Victor Hugo de
Marseille doivent être annulées, ainsi que pour toutes les personnes victimes de répression
dans toutes les académies de France.**